

DISCIPLINES	CHARGE hor. totale (Cours — TD — TP =
Disciplines « Outil » :	200
— Mathématiques Appliquées	50
— Informatique	50
— Statistiques	50
— Anglais	50
S.-Total 1	1000
b) Programmes spécifiques à chaque établissement assurant des enseignements en vue du DTS en Gestion Comptable : soit une charge horaire totale de 250 heures au minimum.	
S.-Total 2	250
Total Général	1250

DISCIPLINES	CHARGE hor. totale (Cours — TD — TP = Séminaire)
a) Programmes communs à tous les Etablissements assurant des enseignements en vue de la Maîtrise en Gestion Comptable	
Disciplines Comptables :	210
— Théories Comptables	40
— Systèmes Comptables	40
— Etude de cas Comptables	40
— Comptabilité de Gestion	40
— Audit	50
Disciplines Juridiques :	160
— Droit Commercial	50
— Droit Fiscal	40
— Droit Pénal des Affaires	40
— Procédures	30
Disciplines de Gestion :	290
— Institutions Financières	40
— Gestion Financière	40

DISCIPLINES	CHARGE hor. totale (Cours — TD — TP = Séminaire)
— Gestion de Production	40
— Gestion du Personnel	40
— Gestion Commercial	40
— Contrôle de Gestion	40
— Gestion Intégrée (Politique Générale et Environnement)	50
Disciplines « Outil » :	280
— Anglais	50
— Statistiques Approfondies	40
— Informatique	50
— Mathématiques	40
— Economie d'Entreprise	50
— Recherche Opérationnelle	50
Mémoire de Fin d'Etude :	60
S.-Total 1	1000
b) Programmes spécifiques à chaque établissement assurant des enseignements en vue de la Maîtrise en Gestion Comptable : soit une charge horaire totale de 250 heures au minimum	
S.-Total 2	250
Total Général	1250

3) LES ETUDES DU TROISIEME CYCLE (Certificat de Révision Comptable)

MATIERES	CHARGE hor. totale (Cours — TD — TP = Séminaire)
Révision Comptable	100
Gestion Intégrée	75
Fiscalité	75
Expertise Judiciaire	50
Total	300

Ministère de l'Agriculture

TERRAINS DE PARCOURS

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 1er septembre 1981, portant approbation du procès-verbal de la commission régionale de délimitation des terrains de parcours du gouvernorat de Sfax.

Le Ministre de l'Agriculture;
Vu le Code forestier et notamment ses articles 186 et 188;

Vu le procès-verbal de la Commission régionale de délimitation de terrains de parcours du Gouvernorat de Sfax du 6 décembre 1979;

Arrête :

Article Premier. — Sont approuvées les décisions de la Commission Régionale de délimitation des terrains

de parcours du Gouvernorat de Sfax, telles qu'elles sont consignées dans le procès-verbal du 6 décembre 1979 relatif aux terrains domaniaux de parcours, tel

qu'ils sont délimités par un liseré vert sur les plans annexés au présent arrêté et indiqués au tableau suivant :

Délégations	Dénomination des lieux	PARCELLE	SUPERFICIES	TITRES FONCIERS
Menzel Chaker	Agro-Combinat Essalama	Essaâda	1908 ha	Partie des titres fonciers N° 248.047, 47861, 248.066, 250.562 et 47.862
		Sulamite	1006 ha	Partie des titres fonciers N° 249.782 et 249.781
		El Atha	536 ha	Partie du titre foncier N° 16.015, 16.014 et 42.489
		Reymond	80 ha	Partie du titre foncier N° 41.175
		Deport	929 ha	Partie des titres fonciers N° 41.296 et 248.534
		Riadh	1159 ha	Partie des titres fonciers N° 250.182, 42.854 et 248.203.
		Jaouhara	4645 ha	Partie des titres fonciers N° 248.900 et 21.211.
	Agro-Combinat Bou-Zouita	1	544 ha	Partie du titre foncier N° 249.077
		2	20 ha	
		3	25 ha	
		4	30 ha	
		5	30 ha	
		6	120 ha	
	Coopératives de Hadj Gacem	1	3415 ha	Parties des titres fonciers N° 21.023
		2	3449 ha	
		3	4140 ha	
Bir Ali Ben Khélifa et El Maharès	Agro-Combinat de Chaâl	Unité Hamen	4762 ha	Partie du titre foncier N° 11.323
		Unité Ben Nessim	980 ha	Partie du titre foncier N° 30.623.
Skhira		Unité Rodry	574 ha	Partie du titre foncier N° 25.824
		Unité Hicha	1500 ha	Non immatriculée
Agareb et El Maharès	Ferme Pilote Mouasset	Unité Mouasset	924 ha	Partie des titres fonciers N° 5.193 et 281.045
		Unité Zarrouk	335 ha	Partie du titre foncier N° 56.750 et partie non immatriculée
		Unité Agareb	348 ha	Partie des titres fonciers N° 11.948 et 36.913

Délégations	Dénomination des lieux	PARCELLE	SUPERFICIES	TITRES FONCIERS
Bir Ali Ben Khélifa	Ferme Pilote de Bir Ali	Unité El Amra	470 ha	Partie du titre foncier N° 281.052
		Unité El Feth	542 ha	Partie du titre foncier N° 281.059
		Unité Kesch-léger	138 ha	Partie du titre foncier N° 281.053.
El Maharès	Lebèche Oued El Maleh	Lébèche	650 ha	Non immatriculée.
Djébéniana	Dhraâ Ben Ziad	Draâ Ben Ziad	826 ha	Non immatriculée.
Agareb	El Mouallem	El Mouallem	102 ha	Partie du titre foncier N° 1334.
			Total 34.387 ha	

Art. 2. — Le Directeur des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tunis, le 1er septembre 1981

Le Ministre de l'Agriculture
Lassaad BEN OSMAN

Vu

Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

DELEGATION DE SIGNATURE

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 15 septembre 1981, portant délégation de Signature.

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 68-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif;

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les Ministres et Secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 77-648 du 5 août 1977, portant organisation du Ministère de l'Agriculture;

Vu le décret n° 80-480 du 25 avril 1980, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 80-490 du 25 avril 1980, portant nomination de Monsieur Lassaad Ben Osman, Ministre de l'Agriculture;

Vu le décret n° 81-215 du 18 février 1981, fixant les attributions et l'organisation des Commissaires Régionaux au Développement Agricole;

Vu le décret n° 80-990 du 30 juillet 1980, chargeant Monsieur Taleb Gargouri, Ingénieur Principal, des fonctions de Commissaire Régional au Développement Agricole de Jendouba;

Vu l'arrêté du 28 avril 1981, donnant délégation de signature aux Commissaires Régionaux au Développement Agricole et notamment son article 2 autorisant les Commissaires Régionaux au Développement Agricole à sous-déléguer leur signature;

Vu le décret n° 81-843 du 18 juin 1981, chargeant Monsieur Abderrazak Torjmane, Professeur de l'Enseignement Secondaire Général des fonctions de Chef d'Arrondissement des Affaires Administratives et Financières au Commissariat Régional au Développement Agricole de Jendouba du Ministère de l'Agriculture;

Arrête :

Article Premier. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 28 avril 1981, sous-délégation de signature est donnée à Monsieur Abderrazak Torjmane, professeur de l'Enseignement

Secondaire Général, chargé des fonctions de Chef d'Arrondissement des Affaires Administratives et Financières au Commissariat Régional au Développement Agricole de Jendouba du Ministère de l'Agriculture.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er juillet 1981.

Tunis, le 15 septembre 1981

Le Ministre de l'Agriculture
Lassaad BEN OSMAN

Vu

Le Premier Ministre
Mohamed MZALI

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 15 septembre 1981, portant délégation de Signature.

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la loi n° 68-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif;

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les Ministres et Secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 77-648 du 5 août 1977, portant organisation du Ministère de l'Agriculture;

Vu le décret n° 80-480 du 25 avril 1980, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 80-490 du 25 avril 1980, portant nomination de Monsieur Lassaad Ben Osman, Ministre de l'Agriculture;

Vu le décret n° 81-215 du 18 février 1981, fixant les attributions et l'organisation des Commissaires Régionaux au Développement Agricole;

Vu le décret n° 80-982 du 30 juillet 1980, chargeant Monsieur Abdeljelil Ben Amor, Ingénieur Principal, des fonctions de Commissaire Régional au Développement Agricole de Sousse;

Vu l'arrêté du 28 avril 1981, donnant délégation de signature aux Commissaires Régionaux au Développement Agricole et notamment son article 2 autorisant les Commissaires Régionaux au Développement Agricole à sous-déléguer leur signature;

Vu le décret n° 81-789 du 8 juin 1981, chargeant Monsieur Kitta Mohamed Ben Mohamed, Inspecteur des Services Financiers des fonctions de Chef d'Arrondissement des Affaires Administratives et Financières au Commissariat Régional au Développement Agricole de Sousse du Ministère de l'Agriculture;

Arrête :

Article Premier. — Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 28 avril 1981,